

JUIN-AOÛT 2006 VOLUME 17 NUMÉRO 2

ESQUISSES





www.iperdesign.com

Conception et Design: Gabriele Centazzo



INTÉGRITÉ du DESIGN

Recyclable • Non-Toxique • Design Innovateur • Facile d'Entretien
 Design Ergonome • Qualité Supérieure • Sens Artisanal
 Produit Écologique • Versatile • Technologie de Haute Gamme
 Développement Durable • Fabriquant Responsable



SALLE DE MONTRE ET REPRÉSENTANT

Montréal: 1.866.358.6990

Ottawa: 613.562.1000

Toronto: 416.364.6477

www.axiomkitchens.com

LOW SÃO PAULO MILAN PARIS ROME NEW YORK CHICAGO MINNEAPOLIS SAN FRANCISCO LOS ANGELES DETROIT OTTAWA TORONTO MONTREAL TOKYO BANGKOK BARCELONA

EN ÉDITORIAL, QUESTIONS D'EXAMENS	5
LES TOITS VERTS : SEMIS DÉTACHÉS	7
LA LOI 56 : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION	12
LE NOUVEAU PAVILLON KRUGER : LE MICROCLIMAT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	16
VERTE, VERTE LA FRONTIÈRE	18

EN COUVERTURE Le nouveau poste frontalier d'Armstrong, à la frontière entre la Beauce et l'État du Maine, intègre des caractéristiques écologiques destinées à augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Saint-Gelais Montminy architectes et Bernard, Cloutier, architectes

COUP DE CŒUR Pour la septième année, de jeunes Québécois du secondaire ont participé au concours international L'Expérience photographique internationale des monuments. Ils ont été 900 à parcourir leur village, ville ou région pour réaliser près de 12 000 clichés! Le musée McCord a dévoilé les œuvres de huit lauréats. Nous vous présentons leurs photographies au fil de ces pages.

ANNIE DIOTTE, 16 ANS, BRÉBEUF



ESQUISSES@OAQ.COM

RESPONSABLE DU BULLETIN **PIERRE LACERTE** | RÉVISION **CHRISTINE DUFRESNE** | INFOGRAPHIE **LINDA THERRIAULT**
DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA | CE NUMÉRO EST TIRÉ À 4 300 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES 514.937.6168 1.800.599.6168 | TÉLÉCOPIEUR 514.933.0242 | COURRIEL INFO@OAQ.COM | TOILE WWW.OAQ.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

LUCIE AUBIN

SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE

222 laubin@oaq.com

CLAUDE BONNIER, ARCHITECTE
ENQUÊTEUR

232 cbonnier@oaq.com

DANIEL CHEVARIE, ARCHITECTE
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION

220 dchevarie@oaq.com

DIANE CLAIING
ADJOINTE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

205 dclaiing@oaq.com

RENÉ CRÊTE, ARCHITECTE
SYNDIC ADJOINT

249 rcrete@oaq.com

JEAN-CLAUDE DUFOUR
COMPTABLE

230 jcdufour@oaq.com

JEAN-PIERRE DUMONT, AVOCAT
SECRÉTAIRE

211 jpdumont@oaq.com

CAROLE GIARD, NOTAIRE
REGISTRAIRE

251 cgiard@oaq.com

LYNDA GODIN
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION

212 lgodin@oaq.com

JEANNINE HAINEAULT
ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE

202 jhaineault@oaq.com

PIERRE LACERTE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

223 placerte@oaq.com

CLÉMENCE LA ROCHELLE, CRHA
RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE

208 clarochelle@oaq.com

ALAIN LAFLEUR, ARCHITECTE
INSPECTEUR

224 alafleur@oaq.com

JEAN-PIERRE MANFÉ
RÉGISSEUR

200

LISE PELLERIN
ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS

233 lpellerin@oaq.com

NICOLE TREMBLAY
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

221 ntremblay@oaq.com

HAKIMA ZIDANI
RÉCEPTIONNISTE

0 hzidani@oaq.com

HOMMAGE HEXAGONAL

Architecte et artiste, théoricien et professeur, **Melvin Charney** vient de se voir remettre par la France, les insignes de commandeur de l'Ordre des arts et des lettres. Il s'agit de la plus importante distinction décernée à un particulier par le gouvernement français pour sa contribution au rayonnement des arts en France et dans le monde.

L'architecte montréalais est connu au Canada pour ses pièces monumentales installées dans des lieux publics. À Montréal, il a entre autres réalisé la sculpture géante de la place Émilie-Gamelin ainsi que le jardin de sculptures du Centre canadien d'architecture. À Sherbrooke, on lui doit l'esplanade Frontenac.

Au fil de sa carrière, Charney a acquis une renommée internationale comme artiste et théoricien de l'architecture et ses œuvres sont installées ou ont été exposées dans les grands musées et les grands centres urbains. En France, il est représenté dans les collections du Centre Pompidou, du Musée d'art moderne de la ville de Paris, de la Bibliothèque nationale de France et du Musée national d'art moderne, notamment.

Chevalier de l'Ordre national du Québec, Melvin Charney a été lauréat du prestigieux prix Paul-Émile Borduas. Il présentera une exposition de ses œuvres au Musée des beaux-arts Pouchkine, à Moscou, en 2008.



BOUILLON DE CONCOURS

Malgré leur valeur indéniable, les projets conçus à l'occasion de concours constituaient jusqu'à maintenant un patrimoine architectural méconnu et négligé. Ce n'est plus le cas grâce au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) qui, depuis le printemps dernier, a donné naissance au *Catalogue des concours canadiens* (CCC), une fabuleuse banque de données publique, destinée à l'archivage, à l'analyse et à l'histoire de l'architecture canadienne contemporaine.

Sous la direction de l'architecte Jean-Pierre Chupin, le CCC contient des données précieuses concernant plus de 170 concours d'architecture, d'architecture de paysage et d'urbanisme. Le catalogue documente 46 de ces concours, établit la liste de plus de 1 300 projets et répertorie au-delà de 9 900 documents numériques dont 4 000 sont accessibles. Il s'agit d'un outil qui permettra aux architectes et aux chercheurs du monde entier, ainsi qu'au grand public, de découvrir à la fois la richesse et la diversité des approches architecturales contemporaines au Canada. On accède à ce monde fascinant par le site www.leap.umontreal.ca.

LE 76^e PRÉSIDENT

La Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID) a, depuis peu, un architecte à sa tête. En effet, c'est Robert Pelletier, associé de la firme Demers, Pelletier, architectes, de Drummondville, qui a été nommé président de l'organisme pour le mandat 2006-2007, et il a l'intention de faire de la CCID un maillon incontournable dans la région. L'architecte, qui siège au conseil d'administration de la CCID depuis 2002 est d'ailleurs le premier à être parvenu à organiser une rencontre entre l'organisme et le ministre responsable de la région Centre-du-Québec.

Lauréat du prix Napoléon-Garceau remis au bénévole de l'année par la Chambre de commerce, Robert Pelletier s'est entre autres démarqué par son engagement au sein de la Société d'histoire de Drummondville et du Centre d'action bénévole. Il s'est intéressé plus particulièrement au problème du décrochage scolaire. Bref, pour lui, la Chambre n'est vraiment pas synonyme de repos!



QUESTIONS D'EXAMENS

Le dernier éditorial d'*Esquisses* dans lequel j'annonçais la tenue d'un nouvel examen d'admission à l'OAQ à compter de l'automne 2007 a soulevé de nombreuses questions. Plusieurs stagiaires semblent avoir prêté foi à des légendes urbaines. Je reviens donc sur le sujet afin de remettre les pendules à l'heure.

Certains stagiaires déjà engagés dans le processus NCARB craignent de ne pouvoir compléter l'ensemble des examens du NCARB dans leur version française. Or, je l'ai dit et je le répète, de la même façon que nous avons dû prévoir une période de transition lors de la mise en œuvre

Certains stagiaires ayant déjà réussi les neuf divisions du NCARB craignent aussi que l'OAQ ne reconnaisse plus ces examens. Cette crainte n'est pas fondée. L'Ordre les reconnaîtra entièrement. Par ailleurs, nous poursuivrons des négociations avec les autres ordres provinciaux et le NCARB afin que les nouveaux examens québécois soient reconnus au Canada et aux États-Unis aux fins d'une reconnaissance réciproque des permis d'architectes. Toutefois, en attendant l'aboutissement de ces négociations, nous conseillons aux candidats qui envisagent d'exercer la profession dans une autre province canadienne ou dans un État américain de compléter les examens du NCARB.

NOUS ESTIMONS QUE L'ÉCHÉANCE DE FÉVRIER 2008 DEVRAIT NORMALEMENT PERMETTRE À LA PLUPART DES CANDIDATS AYANT ENTAMÉ LE PROCESSUS NCARB DE LE COMPLÉTER

des examens ARE, nous travaillons en ce moment à l'élaboration d'étapes de transition afin d'assurer que ceux qui ont commencé le processus NCARB seront pénalisés le moins possible.

Il est vrai qu'à partir du moment où le nouvel examen de l'OAQ sera instauré, les examens du NCARB ne seront plus traduits en français. Cela nous mène au mois de février 2008, soit dans un peu moins de deux ans. Le délai que mettent habituellement les candidats québécois pour réussir les neuf divisions de l'examen du NCARB est de 19 mois. Par conséquent, nous estimons que l'échéance de février 2008 devrait normalement permettre à la plupart des candidats ayant entamé le processus NCARB de le compléter.

Entre-temps, nous déploierons tous les efforts nécessaires afin de développer des examens d'admission mieux adaptés au contexte de la pratique de la profession d'architecte au Québec. Il n'est nullement question de créer une copie des examens nord-américains. S'il faut rassurer davantage les principaux intéressés, rappelons que le coût du nouvel examen sera moins élevé. Quant à sa fréquence, précisons qu'il sera administré au moins une fois par année et qu'il sera réparti sur deux ou trois jours.

Comme pour tout processus transition, la mise en place de ce nouvel examen comporte son lot de défis. Sans vouloir minimiser les efforts que cela implique, rappelons aux futurs architectes qu'au cours de leur carrière, ils devront maintes fois s'adapter à des situations semblables.



SOCIÉTÉ TRÈS DISTINCTE

Les architectes québécois viennent de se démarquer de façon magistrale dans le cadre de l'édition 2006 des Médailles du gouverneur général en architecture. Sur les 12 médailles attribuées pour la qualité exceptionnelle d'œuvres récentes réalisées par des architectes canadiens, les Québécois en ont raflé huit. C'est ce qui a fait dire au président de l'IRAC, Yves Gosselin, que « les programmes de prix d'excellence comme celui qui est en vigueur au Québec engendrent des projets de grande qualité ».

Les Médailles du gouverneur général en architecture seront remises à Montréal le 20 septembre 2006, à 18 h, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec par l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec.

Voici les projets québécois primés :

115 studios – Cirque du Soleil : les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier

Bibliothèque municipale de Châteauguay : Manon Asselin architecte, Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec : Lapointe Magne architectes et Dubuc Favreau Généreux Vadeboncoeur, architectes

Structures d'accueil des jardins de Métiis : Annie Lebel, architectes et Stéphane Pratte, architecte

Institut Perimeter : Saucier Perrotte, architectes

Théâtre du Vieux-Terrebonne : Manon Asselin, architecte et Jodoin Lamarre Pratte et associés, architectes

Théâtre Espace libre : Lapointe Magne et associés, architectes

Unity 2 : Cormier Cohen Davies, architectes



L'OAQ SUR LA ROUTE

L'Ordre a repris la route, ce printemps, en entamant une tournée dans cinq régions du Québec. Le président de l'Ordre, André Bourassa, désirait faire part aux architectes et aux stagiaires des régions de Saguenay – Lac-Saint-Jean, Centre-du-Québec, Outaouais, Estrie et Capitale-Nationale de l'évolution de certains dossiers particulièrement importants pour la profession.

Accompagné dans ce voyage par le secrétaire de l'Ordre, M^e Jean-Pierre Dumont, M. Bourassa a pu s'adresser à plus de 160 architectes et stagiaires qui se sont présentés au rendez-vous. Il a entre autres été question du nouvel examen d'admission que l'Ordre des architectes du Québec mettra en place à compter de l'automne 2007. La discussion a aussi porté sur l'instauration de la formation continue obligatoire dès le 1^{er} octobre 2006 et sur l'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société* qui entrera en vigueur cette année.

À en croire les témoignages de nombreux architectes qui ont assisté à l'une ou l'autre de ces rencontres, la tournée a été fort bien accueillie. Plusieurs disent d'ailleurs souhaiter que l'exercice se répète.

LES TOITS VERTS



SEMIS DÉTACHÉS!

ÉLÉMENT VEDETTE D'UN RÉCENT COLLOQUE SUR L'ÉCOLOGIE URBAINE, LE TOIT VERT SE RÉVÈLE L'ÉTOILE MONTANTE DU BÂTIMENT DURABLE.



Les toits verts sont tendance. Si on en parle à Météo Média et dans les magazines féminins, c'est que leur popularité est bien réelle. Il faut tout de même nuancer : bien que le concept soit expliqué et commenté partout, la réalité qu'il recouvre n'est pas encore là où on l'attend réellement, soit au sommet des bâtiments.

Alors que certains voient dans le toit vert un élément clé du développement urbain écologique, d'autres le perçoivent comme un nouveau jouet à ne pas mettre entre toutes les mains. Pourtant, les avantages du toit vert sont réels, d'après Jérôme Vaillancourt, conseiller municipal de Québec et ancien directeur général de l'organisme Vivre en ville : « Il présente tellement d'avantages qu'il est étonnant qu'il ne soit pas plus courant au Québec. On pourrait même parler de ses bienfaits psychologiques mais, au strict plan économique, les avantages sont indéniables. » Pour les quartiers urbains plus denses, on pensera d'abord à l'espace supplémentaire que ce type de toit permet de créer. Pas de cour? Allez, hop, on s'en fait une sur le toit, jardin compris. En complément, on donne un coup de pouce à la biodiversité : quelques plantes bien choisies et bonjour les petits oiseaux!

À l'ère du protocole de Kyoto, les économies d'énergie ne sont pas à négliger non plus. En été, le toit vert permet de conserver une certaine fraîcheur, réduisant d'autant les besoins en climatisation. Par temps froids, le substrat agit comme isolant supplémentaire — sauf lorsqu'il est gelé —, contribuant ainsi à diminuer la facture de chauffage.

Les bienfaits du toit vert peuvent être aussi d'un autre ordre, comme le signale Owen Rose, stagiaire en architecture et membre du Centre d'écologie urbaine, qui le considère comme un outil de conscientisation à l'architecture écologique : « Le toit vert, c'est une façon tangible de montrer aux gens qu'il y a des gestes qu'on peut poser pour l'écologie. Un chauffe-eau solaire sur le toit, c'est bien beau, ça économise de l'énergie, mais on ne peut pas le montrer à ses invités. Un





DE LA FUITE DANS LES IDÉES

Les sceptiques s'inquiéteront sans doute des éventuels problèmes d'infiltration d'eau. Il va de soi qu'il faut s'assurer de l'étanchéité du toit avant d'y installer une couverture végétale. Toutefois, selon Owen Rose, « avec la technologie actuelle des toits verts, la possibilité d'infiltration d'eau est à peu près la même qu'avec une toiture normale ». C'est d'ailleurs ce que tend à confirmer l'expérience de Portland où, sept ans et une trentaine de toits verts plus tard, on n'a toujours pas relevé de problèmes de toits qui fuient.

toit vert, par contre, on peut le montrer. On en retire du plaisir et de la fierté tout en posant un geste pour l'écologie. Et dès que le premier geste est fait, on commence à se demander si on ne pourrait pas faire autre chose. Le sujet suscite beaucoup d'intérêt dans le public et permet d'aborder le sujet de la construction écologique en général. »

EFFETS SECONDAIRES

Entre le voisin qui décide de transformer son toit en champ de bleuets et le promoteur qui orne son dernier gratte-ciel de verdure, le toit vert sert des intérêts divers. Toutefois, ce sont les collectivités qui ont le plus à gagner à la multiplication des toits verts.

La rétention des eaux de pluie en offre sans doute le meilleur exemple. Un toit vert peut retenir, selon son type, de 50 à 100 % des eaux de pluie qui, ainsi, ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées, ce qui constitue un problème environnemental non négligeable. « À Portland, les débordements d'égoûts causés par les eaux de pluie sont fréquents, souligne Alisa Kane, du

Département du développement durable de l'Oregon, ce qui représente un danger pour les humains et pour la faune. » Cet aspect est assez important pour que de nombreuses municipalités favorisent les toits verts avant tout pour améliorer la qualité de leurs cours d'eaux.

Les toits verts pourraient aussi être une source d'économies importantes, d'après Jérôme Vaillancourt : « À Québec, nous devons déboursier environ 100 millions de dollars pour construire des bassins de rétention des eaux de pluie parce qu'on a trop imperméabilisé nos surfaces. Ce coût énorme sera assumé par les contribuables. Les Allemands, eux, ont décidé de responsabiliser les propriétaires et de les inciter à améliorer la rétention des eaux de pluie sur leur terrain. »

Il est assez facile de concevoir qu'une masse critique de toits verts pourrait contribuer à un assainissement de l'air en milieu urbain. En revanche, on connaît moins les effets positifs des toits végétalisés sur ce qu'on appelle « l'îlot de chaleur urbain ». En effet, les rues de nos villes sont couvertes de matériaux qui

absorbent et emprisonnent la chaleur pendant le jour et la relâchent pendant la nuit. C'est ce qui explique que la température dans un centre-ville peut, en été, être supérieure de 5 à 10 degrés Celsius à celle de la région rurale environnante. Optimiste, Owen Rose explique que même un effort modeste pourrait avoir un impact réel : « Des études menées par le Conseil national de recherches Canada démontrent que si 6 % de la superficie des toitures de Toronto était végétalisée, la température estivale pourrait être réduite de un ou deux degrés Celsius. Cela se traduit par une économie d'énergie annuelle de 5 %.» Voilà qui pourrait faire la joie d'Hydro-Québec!

OUI, MAIS...

On s'en doute, tous ces avantages ont un prix : entre 10 et 25 \$ le pied carré, alors que le coût d'une toiture ordinaire oscille entre 3 et 10 \$ du pied carré. Trop cher, diront certains. Tout dépend de la façon de compter, rétorquent les autres. Il est certain qu'à court terme les coûts sont plus élevés. Toutefois, si l'on considère la durée de vie, le toit traditionnel durera 20 ans au plus, alors que le toit vert

EXTENSIF OU INTENSIF?

Il existe deux types de toits verts : extensif et intensif. Il y a aussi des solutions hybrides qui combinent les caractéristiques de ces deux grands types à des degrés divers. Brièvement, le toit vert extensif est le plus léger, le moins coûteux et celui qui exige le moins d'entretien, mais il offre également moins de possibilités quant au choix des végétaux. Le toit vert intensif, pour sa part, se caractérise par la profondeur – et la lourdeur – de son substrat, qui permet une meilleure rétention des eaux, une plus grande efficacité énergétique et un meilleur choix de plantes : on peut d'ailleurs y cultiver un vrai jardin.



devrait durer de 40 à 50 ans. Cette durée de vie si longue s'explique par le fait que la couche de végétation protège la membrane d'étanchéité en faisant écran aux rayons ultraviolets et en limitant les fluctuations de température. Ajoutons les coûts épargnés grâce à l'isolation et à la climatisation additionnelles que procure le toit vert, ce qui diminue la charge sur les systèmes d'énergie. De plus, contrairement à ce que l'on croit généralement, « les toits verts nécessitent très peu d'entretien », d'après Mme Kane.

Quoi qu'il en soit, assure de son côté Owen Rose, « les technologies des toitures végétalisées seront moins chères dans quelques années. Déjà, pour les nouvelles constructions, elles deviennent de plus en plus accessibles ».

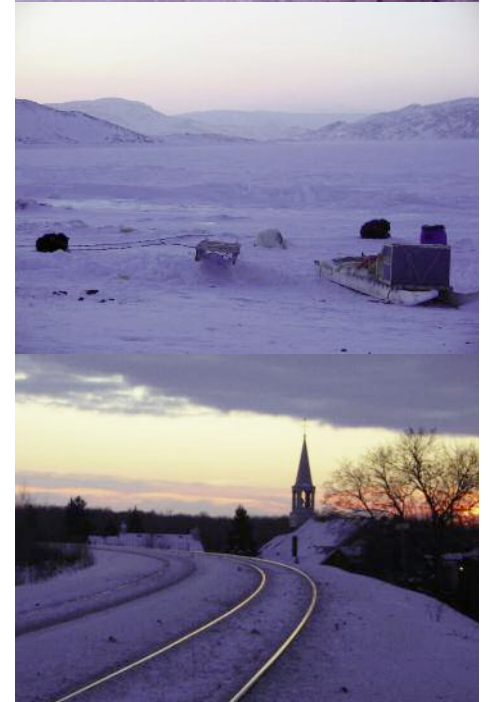
Il est probablement encore trop tôt pour prédire l'évolution des toits verts au Québec. Toutefois, si la tendance se maintient, les architectes pourront bientôt agrémenter leurs dessins de carottes vues en coupe. On n'arrête pas le progrès.

ÉMERIC MORIN, 14 ANS, SAINTE-ADELE

MARIE-CHRISTINE D. DOUCET, 16 ANS, BÉCANCOUR

JAAKU MANGIUK, 17 ANS, KANGIQSUJUAQ

KEESHA WEBSTER, 13 ANS, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Rapport de recherche sur l'implantation des toits verts à Montréal. Maude Landreville, avec la collaboration spéciale d'Owen Rose, Centre d'écologie urbaine, Montréal. Tél. : (514) 282-8378

SCHL
Lignes directrices de conception de toits verts
<http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/coco/toenha/peinar/loader.cfm?url=/commonspot/security/getfile.cfm&PageID=70643>

Prix d'excellence en architecture

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC OAQ.COM

[Calendrier](#)
[Partenaires](#)

[Règles de participation et inscription](#)

[Jurys](#)

[Mises en candidatures](#)

[Finalistes](#)

[Lauréats](#)

[Choix des enfants](#)

[Choix du public](#)

[Événements publics et culturels](#)

[Médias](#)

[Bilan](#)

[Contacts](#)

Lancement de la programmation 2006-2007
juin 2006

Appel de candidatures
1^{er} septembre au 8 décembre 2006

Volet éducatif « Choix des enfants »
septembre 2006 à juin 2007

06 07 J F M A M J J A S O N D

Délibérations des jurys et conférence du président du jury
semaine du 15 janvier 2007

Promotion des finalistes et période de vote sur www.raq.com
1^{er} février au 30 avril 2007

Marathons d'architecture et expositions des finalistes à Montréal à Québec
mars 2007 | avril 2007

Annnonce des lauréats Distribution du livret des Prix d'excellence Exposition des projets finalistes et primés
juin 2007

Cérémonies de remise des trophées chez les lauréats
septembre à novembre 2007

Bilan et revue de presse
décembre 2007

NOVUS

PARTENAIRE MAJEUR ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DU PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2006-2007

[< Retour](#)



Lauréat 2005

Trophées

Contech

Catégorie produit innovateur, développement durable

O COV

La peinture à l'état pur

Investissez dans le revêtement durable

Conçue selon une formule zéro COV, Sico Ecosource^{MD} réduit à zéro les émissions dommageables à la couche d'ozone et ne dégage aucune odeur incommode. Cette nouvelle peinture haute performance au latex 100 % acrylique résiste aux cycles de gel et dégel et s'adapte parfaitement à vos plans ainsi qu'à vos normes en matière d'environnement. Le choix par excellence pour l'obtention de la certification de projet LEED.

SICO ECOSOURCE EST CERTIFIÉE GREEN SEAL.



LA FIN D'UN IRRITANT

L'ASAQ se réjouit de la décision de l'OAQ de mettre au rancart les examens du NCARB et de plancher sur un processus québécois d'accession au titre d'architecte qui reconnaîtra la valeur de la formation et du stage.

L'ASAQ a reçu plusieurs questions quant à l'étape de transition qui permettra de passer des examens du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) au nouvel examen et quant aux équivalences qui seront reconnues. Nous ne sommes évidemment pas encore en mesure de répondre à ces questions, qui font encore l'objet de débats, mais puisque nous recevons davantage de plaintes au sujet des examens du NCARB que de critiques au sujet d'un nouvel examen, nous pensons qu'il est préférable d'attendre la mise au point de ce nouvel examen avant de réagir.

Nous croyons fermement que le nouvel examen québécois connaîtra un vif succès. Nous pensons que l'empressement qu'exprimeront les stagiaires à s'y soumettre démontrera l'intérêt que porte la relève à la profession et son désir d'engagement dans la redéfinition des formes urbaines du nouveau siècle.

LE TITRE DE STAGIAIRE

Comme ce qui constituait jusqu'à maintenant le principal irritant des stagiaires sera bientôt de l'histoire ancienne, l'ASAQ propose de soulever la question de ce qui constitue le deuxième plus grand sujet de récrimination parmi ses membres, soit le titre même de stagiaire. Selon certains, ce terme étiquette le finissant en architecture comme un étudiant perpétuel, ne reconnaît pas son diplôme, ni ses deux ou trois années d'expérience au sein d'une firme. Le stage est généralement défini comme une

expérience de travail *pendant* les études qui, souvent, n'est pas rémunérée. Ce dernier aspect a d'ailleurs pour effet de soustraire partiellement les stagiaires aux normes du travail.

Il est difficile de faire des comparaisons car, dans la plupart des professions, on accorde un titre officiel au professionnel dès sa sortie de l'université. On peut citer l'exemple de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui, en 1994, a modifié le titre d'« ingénieur junior » pour celui d'« ingénieur stagiaire ». Toutefois, cet ordre s'est ravisé en 2002 pour revenir au titre d'ingénieur junior, considérant que le titre de stagiaire portait préjudice au professionnel. D'autre part, il est intéressant de noter que les ingénieurs finissants payent à leur ordre la moitié de la cotisation de l'ingénieur en règle. On peut supposer que le jeune ingénieur dynamique se sent, dès sa sortie de l'université, partie prenante de son ordre professionnel.

Il faut reconnaître qu'avec l'abandon des examens du NCARB, les stagiaires deviendront sans doute beaucoup plus vite des membres à part entière de la profession, mais le sentiment de frustration que soulève l'appellation de stagiaire parmi nos membres mérite qu'on s'y attarde.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par suite de démissions au sein de l'exécutif et étant donné les questions que soulève la mise en place du nouvel examen, le conseil d'administration de l'ASAQ croit nécessaire de tenir une assemblée générale. Elle aura lieu le 29 mai à 18h, à la salle 212 du pavillon Macdonald-Harrington de l'Université McGill. À l'ordre du jour : le rôle de l'ASAQ et ses prochains défis.



LA LOI 56

En décembre 2004, l'Assemblée nationale modifiait la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées par l'adoption du projet de loi n° 56, qui, une fois sanctionné, est devenu la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Société Logique considère que cette nouvelle loi, par les règles qu'elle impose aux municipalités, aux ministères et aux organismes publics, renforce la tendance actuelle en faveur de l'accessibilité universelle. En effet, si des mesures sont prises pour éliminer les obstacles que vivent les personnes handicapées, n'est-il pas préférable qu'elles soient conçues pour bénéficier également à l'ensemble de la population?

Pour vous présenter les grandes orientations de cette politique, Société Logique a approché l'Office des personnes handicapées du Québec, un organisme gouvernemental créé à la suite de l'adoption, en juin 1978, de la première loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées.

Depuis la sanction du projet de loi, la mission de l'Office a été redéfinie. L'organisme est toujours responsable d'informer, de conseiller, d'assister les personnes handicapées et de faire des représentations en leur nom, mais, maintenant, la loi lui confie la mission de veiller au respect des règles et principes énoncés dans la loi, et reconnaît formellement son rôle de conseiller auprès du gouvernement et de l'ensemble des acteurs publics et privés. L'Office doit également veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui concernent les personnes handicapées et leur famille, en plus de favoriser et d'évaluer, sur une base collective, leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

UN PAS DANS LA

UNE LOI QUI RESPONSABILISE

La loi donne une impulsion nouvelle au défi de société que représente l'intégration des personnes handicapées. Elle reconnaît à ces personnes un statut de citoyen à part entière et accorde une importance indéniable à la responsabilisation des acteurs publics et privés quant aux besoins des personnes handicapées.

Ainsi, la loi exige maintenant des ministères et organismes publics comptant au moins 50 employés de même que des municipalités de 15 000 habitants et plus la production annuelle d'un plan d'action. Ce plan doit cerner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chaque secteur d'activité et proposer des mesures correctives.

Dans le domaine du transport, toutes les municipalités doivent assurer, sur leur territoire, l'accès des personnes handicapées à des services de transport adaptés. De même, tous les organismes de transport en commun doivent, si ce n'est déjà fait, faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement visant à assurer dans un délai raisonnable le transport en commun des personnes handicapées.

La loi exige également du gouvernement qu'il établisse, après consultation de l'Office, une politique d'accommodement raisonnable en matière d'accès aux documents et aux services offerts au public. D'autre part, le ministre du Travail, en collaboration avec l'Office, les ministères et les organismes concernés, doit produire un rapport portant sur les problèmes d'accessibilité de certains immeubles construits avant 1976. Un an après le dépôt de ce rapport, le ministre devra déterminer les catégories d'immeubles qui devront être rendus accessibles et les normes que les propriétaires devront respecter.

La nouvelle loi et d'autres dispositions législatives confient aussi à l'Office le mandat d'actualiser la politique d'ensemble, en concertation avec tous les partenaires concernés par l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

L'Office a déjà amorcé le processus et fait en ce moment le point sur la participation sociale en compulsant les données statistiques et les recherches récentes. Cette analyse devrait lui permettre de cibler certains objectifs prioritaires. Des rencontres avec les partenaires concernés auront lieu tout au long de l'année. Un forum prévu en septembre permettra de prendre connaissance des contenus élaborés. Il s'agit d'un exercice important, car il permettra d'adapter la politique aux enjeux sociaux actuels et de faire en sorte qu'elle réponde mieux aux besoins.

On comprendra que ces nouvelles dispositions législatives sont déterminantes pour l'avenir des personnes handicapées et de leur famille, car elles visent toutes à améliorer leur intégration à la société québécoise. De plus, elles entraîneront manifestement une participation plus active et plus directe des municipalités, des ministères et des organismes publics.

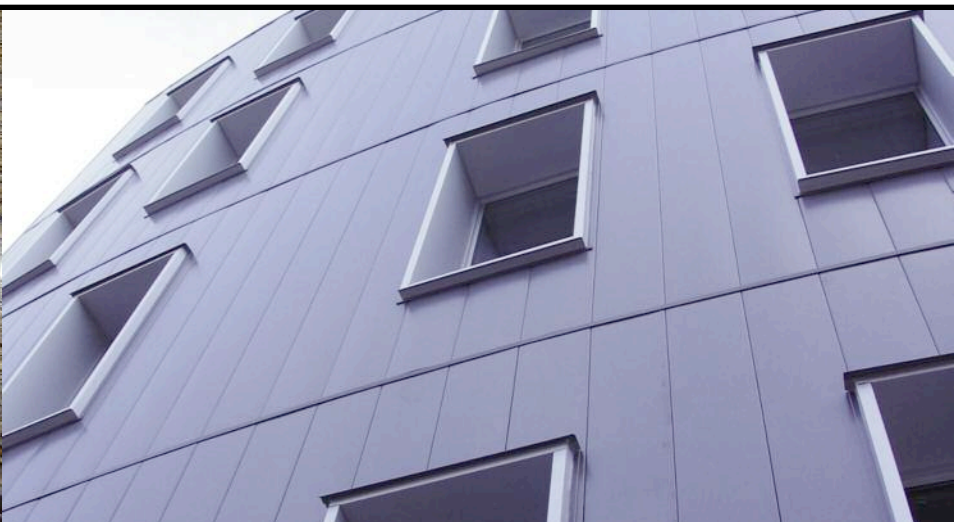
BONNE DIRECTION

LE CENTRE FRÉDÉRIC BACK

UN PROJET D'EXPÉRIMENTATION ET UNE DÉMONSTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La troisième conférence Mardis verts de la saison, le 18 avril dernier, portait sur le Centre de la culture et de l'environnement Frédéric Back, à Québec. Alexandre Turgeon, président et directeur général du Centre de l'environnement – l'organisme qui est le maître d'œuvre du centre –, a présenté ce projet de recyclage de deux bâtiments institutionnels destinés à abriter le plus grand regroupement d'organismes écologistes au Québec.

Le projet a vu le jour en 1998 lorsque le besoin de regrouper dans un même bâtiment les organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement s'est avéré une priorité dans un plan d'action de cinq ans. Après les étapes qu'ont constitué les démarches de financement, l'étude de faisabilité, les demandes de subvention et la recherche d'un site, le Centre de l'environnement a procédé à l'achat, à la rénovation et à l'agrandissement des deux bâtiments d'une ancienne école, avenue Salaberry, au centre-ville de Québec. Les travaux ont été achevés à la fin de 2005.



Le mandat confié aux architectes Brière Gilbert et associés incluait la mise aux normes des deux bâtiments, construits en 1934, la réfection de certaines portions vétustes, l'ajout d'environ 5 000 pieds carrés d'espace et la transformation des lieux pour les rendre accessibles aux personnes handicapées. De plus, les clients et l'équipe de conception ont vu dans ce projet une occasion d'expérimenter et de faire la démonstration de certaines techniques vertes.

Les architectes ont conçu l'agrandissement comme un lien courbé de quatre étages entre les deux bâtiments existants. Le mur extérieur de l'agrandissement est isolé à l'aide de ballots de paille. Au départ, un système de mur préfabriqué en sections a été utilisé, mais un incendie criminel a obligé à reconstruire le mur. Pour cette reconstruction, on a utilisé des montants d'acier, du gypse extérieur, un pare-air et un recouvrement en métal, et les ballots de paille ont été installés par l'intérieur.

L'incendie a tout de même eu un effet positif : il a démontré l'incombustibilité des ballots de paille. Les dommages ont surtout résulté de l'eau utilisée par les pompiers. L'échéancier n'a pas permis l'application du crépi à base d'argile originalement prévu; un parement en acier a donc été installé à la place.

Les avantages de l'isolation par ballots de paille sont nombreux car l'énergie intrinsèque est de beaucoup inférieure à celle que met en œuvre l'utilisation d'autres matériaux. Cette technique utilise des rebuts agricoles qui sont transformés en matériaux utiles. Le facteur isolant est très élevé, le mur en ballots de paille agissant comme une masse thermique. Les ballots aident à régulariser l'humidité dans les espaces intérieurs.

Les portes, fenêtres et impostes d'origine ont été récupérées et intégrées au nouvel aménagement. Le système de cloisons amovibles Starwall a été utilisé avec le revêtement écologique en panneaux de paille WoodStalk, qui n'est pas encore distribué au Québec.

Certaines mesures écoénergétiques et écologiques ont été retenues par le Centre de l'environnement pour leur bonne applicabilité en milieu urbain et dans un contexte de climat rigoureux. Parmi les mesures qui ont été intégrées, expérimentées et même exposées au Centre Frédéric Back, figurent notamment :

- Différents systèmes de production d'énergie renouvelable : panneaux solaires thermiques (chauffe-eau solaire), panneaux photovoltaïques (producteurs d'énergie), éoliennes mécaniques (moteur d'une pompe à eau), aérogénérateurs (éoliennes productrices d'énergie)
- Des techniques d'isolation et de climatisation sans énergie : toits végétaux, murs végétaux, murs en ballots de paille
- Des mesures d'efficacité énergétique appliqués aux équipements : fenêtres, électroménagers et appareils de chauffage et d'éclairage à haute efficacité énergétique
- L'hébergement et l'exploitation d'un centre de gestion de la demande en transports alternatifs : rangement à vélos fermé, douches et vestiaires, vélos en libre-service, automobiles partagées sur le lieu d'emploi, programme d'abonnement annuel au réseau de transport en commun
- Un site de gestion des matières résiduelles : résidus verts, matières putrescibles, matières recyclables (verre, métal, carton et papier) utilisées dans le quartier
- Un système de retenue et de recyclage des eaux de pluies : toitures et murs végétaux, bassin de rétention
- Un site urbain de gestion des eaux de ruissellement : bassin collecteur à ciel ouvert

L'un des objectifs du Centre était de maintenir des loyers modiques pour les groupes qui y sont logés. Plus de 30 organismes en environnement, entreprises d'économie sociale et organismes culturels sont regroupés dans le Centre Frédéric Back. Au cours des 30 prochaines années, tous les locataires devront être des organismes sans but lucratif.

Cette conférence a été commanditée par Kone Québec inc., distributeur des ascenseurs à traction MonoSpace qui consomment moins d'énergie.

Pour en savoir plus : www.centreenvironnement.org et www.kone.com

ELISABETH PATENAUE, 16 ANS, SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

HILLARY CHARRON, 14 ANS, VIEUX-MONTRÉAL

DAVID GILBERT, 15 ANS, QUÉBEC



LE MICROCLIMAT DU CAMPUS

Le nouveau pavillon Kruger de l'Université Laval s'avère être le premier bâtiment du campus à redonner à ses occupants un certain contrôle du bruit, de la lumière et de la température ambiante.

L'automne dernier, l'Université Laval inaugurerait le pavillon Kruger à la suite d'un processus de design environnemental intégré auquel collaboraient les architectes Gauthier, Gallienne, Moisan et le Groupe de recherche en ambiances physiques (GRAP).

Sur le plan thermique, les principaux objectifs de design consistaient à minimiser la charge de chauffage en optimisant les gains solaires passifs et leur conservation par une enveloppe performante, et à minimiser la charge de refroidissement par une protection solaire adéquate et le recours à des stratégies de refroidissement passif telle la ventilation naturelle. Sur le plan de la lumière, l'objectif était d'optimiser la qualité de l'éclairage naturel en minimisant les risques de surchauffe ou de refroidissement. Enfin, au niveau acoustique, le principal objectif était de contrôler les bruits urbains ambiants afin de pouvoir profiter de stratégies passives de refroidissement telles que l'ouverture des fenêtres, sans nuire à l'intelligibilité de la parole dans les espaces d'enseignement. L'approche systémique de design a nécessité une investigation aux échelles urbaine (microclimats locaux), architecturale (organisation spatiale) et à celle des matériaux (propriétés physiques et écologiques).



ÉCHELLE URBAINE

Le pavillon est implanté selon l'orientation générale du campus, soit à 45 degrés par rapport au sud, dans une configuration en L offrant de nombreuses possibilités d'exploitation microclimatique. La cour principale, ouverte au sud-est, est protégée des vents froids dominants en hiver et demeure bien éclairée en toute saison. L'orientation générale du bâtiment assure une pénétration efficace et directe des rayons solaires, particulièrement en hiver, au moment où la course de l'astre est limitée. En outre, les gains solaires passifs sont maximisés en matinée par d'importantes ouvertures au sud-est, dans les espaces publics, au moment de la plus grande demande de chauffage. La configuration en L assure aussi l'exposition d'une plus grande surface de

murs extérieurs perpendiculaires aux vents dominants pour le refroidissement passif de la section industrielle du pavillon. Finalement, le positionnement des ateliers lourds protège les locaux administratifs et les salles de réunion de l'importante source de bruit que constitue l'autoroute Du Vallon.

ÉCHELLE ARCHITECTURALE

Les espaces industriels lourds ne sont équipés d'aucun système mécanique de refroidissement pour la période estivale. Ils bénéficient d'une ventilation transversale ou par effet de cheminée ou les deux. La ventilation par effet de cheminée est fournie par les ouvertures mécanisées pratiquées dans les murs orientés perpendiculairement aux vents dominants ainsi que dans les puits de lumière. Un système de ventilation hybride dans les espaces publics et les bureaux permet de choisir entre le mode de ventilation naturelle ou mécanique en fonction des conditions extérieures. Ce système est activé par le système de contrôle du bâtiment dans les espaces publics et par les occupants dans les espaces privés. Des lanterneaux procurent une lumière naturelle abondante dans les ateliers et les circulations lourdes tout en assurant un contrôle idéal de l'éblouissement. Les espaces administratifs et éducatifs possèdent tous un éclairage au poste de travail de source naturelle, qui ne requiert donc aucun apport additionnel d'électricité durant le jour.

ÉCHELLE DU MATÉRIAU

Le processus de design intégré a permis de démontrer que, pour les ateliers, une construction tout bois, comparativement à une construction tout acier, permettait de réduire de 40 % la consommation d'énergie primaire pour la construction du bâtiment et de 75 % l'indice de pollution global relatif à l'air, à l'eau et aux déchets solides. Les brise-soleil sur les façades sud-est et sud-ouest ont été géométriquement dimensionnés afin de maximiser le contrôle solaire en été et assurer des gains solaires directs en hiver. Le verre dépoli a été choisi comme matériau d'occultation car il combine une haute réflectance à la lumière visible et une faible réflectance à la chaleur. Ces propriétés physiques permettent donc d'optimiser l'éclairage naturel tout en minimisant les risques de surchauffe estivale. Un système de chauffage solaire de l'air permettant à lui seul de diminuer de 6 % la consommation énergétique du bâtiment a été intégré architecturalement à la façade sud-ouest.



Un processus continu d'hypothèses et de vérifications à l'aide d'outils de simulation analogiques et numériques a permis de faire en sorte que l'architecture du pavillon Kruger contribue à une réduction importante de la consommation énergétique par rapport au *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB)*. Pour des raisons contextuelles complexes qui étaient hors du contrôle des professionnels, les techniques de récupération d'énergie n'ont pu être implantées à la livraison du projet, ce qui illustre le caractère particulier des ensembles institutionnels centralisés du point de vue de l'évaluation et de la gestion de la performance énergétique.

Le pavillon Kruger représente un premier pas important vers la transformation durable du campus de l'Université Laval. Il marque surtout un retour nécessaire des échanges intérieur-extérieur entre l'architecture et l'environnement pour minimiser l'impact écologique du bâtiment et stimuler l'adaptabilité environnementale de ses usagers.

VERTE, VERTE



LA FRONTIÈRE

Lors de la construction du nouveau poste frontalier d'Armstrong, à la frontière entre la Beauce et l'État du Maine, il fallait intégrer un certain nombre de caractéristiques écologiques au bâtiment. L'architecte concepteur Stephan Langevin a présenté le projet dans le cadre de la conférence Mardis verts qui s'est tenue le 21 mars dernier.

Le projet a été conçu par la firme St-Gelais Montminy + Associés Architectes et par Bernard, Cloutier, Architectes, en collaboration avec les firmes d'ingénieurs conseils Groupe Roche (mécanique) et Genium (charpente) pour le compte de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le nouvel ensemble a été réalisé sur le même site que le bâtiment qu'il remplace. Il s'agit d'un endroit exigu, isolé, à la topographie accentuée, situé à proximité d'écosystèmes sensibles et très limité en termes d'accès aux services publics.

Sur le plan de l'architecture, on a misé sur un certain nombre de mesures destinées à augmenter l'efficacité énergétique ainsi que sur l'utilisation du bois d'ingénierie comme élément structural.

Pour réduire les déperditions thermiques, on a cherché à réduire au minimum le rapport enveloppe/volume tout en augmentant l'isolation de l'enveloppe. Sous ce rapport, on a tenu à respecter ou à dépasser les exigences du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB).

Pour réduire les charges de chauffage et de climatisation, on a conçu une enveloppe qui favorise les gains solaires en hiver et qui permet de les contrôler en été. L'orientation du bâtiment, la conception de la fenestration et l'ajout de brise-soleil ont été mis à profit pour atteindre cet objectif particulier et permettre un bon contrôle de l'éclairage naturel. On a également considéré l'ajout de masse thermique par l'aménagement de serres au sud.

Sur le plan de l'étanchéité du bâtiment et des échanges d'air, on a aménagé des vestibules d'entrée et favorisé la ventilation naturelle. On a également cherché à bien contrôler la ventilation et les infiltrations.

Sur le plan mécanique, le chauffage du bâtiment est assuré par un système géothermique en boucle verticale combiné à une distribution de la chaleur par plancher radiant. La prise d'air frais de la ventilation se fait par un tunnel qui passe sous le site et débouche à une certaine distance du bâtiment. Cette configuration permet d'éviter la collection des gaz d'échappement des véhicules et assure un certain préchauffage.

L'alimentation en eau potable est assurée par un puits artésien. Afin de minimiser l'impact sur l'environnement, on a installé un système de captation et de gestion des eaux pluviales qui sont réutilisées partout où cela est possible sous forme d'eaux grises. Les eaux usées, quant à elles, sont traitées dans un biofiltre d'épuration.

Sur le chantier, l'entrepreneur a été encouragé à déterminer et à quantifier les matériaux à potentiel de réutilisation ou de recyclage, ainsi que les matériaux susceptibles d'être contaminés ou pouvant contenir des substances dangereuses ou toxiques (amiante, peinture au plomb, BPC, etc.). On lui a demandé d'établir le mode de gestion de ces matériaux et de produire un rapport de ces activités, ce qui a mené au recyclage de près de 50 % du produit de la démolition. L'entrepreneur a également récupéré et réutilisé tout le matériel de remblayage du chantier.

PETITS ASCENSEURS

RÉSIDENTIEL

Maison unifamiliale

COMMERCIAL

Personnes à mobilité réduite

SANS ENGRENAGE - SANS SALLE DE MACHINE

NOUVEAU

Unique
en Amérique
de Nord

Nouvelle technologie d'entraînement **GT SoftRide™**

Très silencieux et très propre comparativement aux systèmes hydrauliques

Écologique

Capacité de 750 à 1400 lbs

Moteur de 3/4 HP, alimentation 220/1/60

Ne requiert que 7 à 10 ampères

Vitesse de 30 à 40 pi/min

Déplacement très doux

Accélération et décélération ajustable



SF100
Élévateur commercial
pour personnes à
mobilité réduite



SF500 et LU/LA
Ascenseur résidentiel ou
ascenseur commercial "LU/LA"



SF100R
Élévateur résidentiel

www.gtaccessibility.com

Groupe manufacturier d'ascenseurs



Elevator Manufacturing Group

Sans frais 1-800-661-6316 • info@globaltardif.com • www.globaltardif.com

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 1^{er} avril 2006	Bitar, Noelia	Haefelfinger, Sandra
Le 28 avril 2006	Afour, Hany Clavel, Stéphane Gendron, Pierre Gosselin, Vicky	Leman, Charles-André Renaud, Jean-François Robert, Audrey Tardif, Jennifer

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 1^{er} avril 2006	Bélangier, Jean-Marie Brassard, Suzanne Sheppard, Lola Elisabeth	Le 28 avril 2006	Trépanier, Denis Sitaras, Panagiotis
-------------------------------------	--	-------------------------	---

DÉMISSIONS

Le 24 février 2006	D'Amours, Gilles	Le 1^{er} avril 2006	Demers, Claude M.H. Janjic, Miodrag Potvin, André Proulx, Lucie
Le 27 février 2006	Longato, Claudio	Le 3 avril 2006	Bogenez, Jacques
Le 1^{er} mars 2006	Dumais, Danielle	Le 5 avril 2006	Sheiden, Abe
Le 9 mars 2006	Fantini, Julien	Le 6 avril 2006	Chamberland, René Palau, Javier
Le 15 mars 2006	Loo, Richard Newton	Le 12 avril 2006	Lemay, Caroline Lortie, Martin
Le 22 mars 2006	Bourgeois, Denis Moisan, Elisabeth	Le 13 avril 2006	Landry, Pierre
Le 23 mars 2006	Beaudoin, Roland O.	Le 20 avril 2006	Bergeron, Mélanie
Le 24 mars 2006	Ayoub, Nayla Kinmond, Stuart Lanctôt	Le 21 avril 2006	Benoit, Réal Poirier, Jacques
Le 28 mars 2006	Bossé, François Vachon, Véronic	Le 24 avril 2006	Adamonis, Irena Gingras-Liberali, Vincent Lampron, Céline
Le 29 mars 2006	David, Nathalie	Le 26 avril 2006	Hayes, Ross E.
Le 30 mars 2006	Fiset, Martin Garon, Sébastien Hernandez Soriano, Javier Felipe Pilotte, Jeanne Rughani, Neel	Le 2 mai 2006	Savoie, Alain
Le 31 mars 2006	Brien, Jean Douyon de Azevedo, Sandra Lessard, Stéphane B. Marcotte, Jacques Martel, Alfred Sioufi, Joseph		

RADIATION

pour défaut de paiement de la cotisation professionnelle

Le 3 mai 2006	Chaaban, Ahmad Febbo, Fulvio Hall, Daniel
----------------------	---

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès d'un de nos membres. Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

Le 20 avril 2006	Le Blanc, Michel
-------------------------	------------------

DES NOUVELLES DE QUÉBEC**TABLE RÉGIONALE DES ARCHITECTES DE QUÉBEC**

Louis Leduc et Jean-Yves Richard, deux architectes membres du CROAQ, ont participé à la première rencontre de la table régionale de Québec qui s'est déroulée le 5 octobre dernier. Une dizaine de personnes (architectes, professeurs, directeur d'école, stagiaires et étudiants) qui ont à cœur le développement de la profession d'architecte étaient au rendez-vous. Il a été question de la relève, de la promotion de l'architecture, du rôle de l'architecte, des honoraires et de l'appel d'offres public.

CONFÉRENCE CINQ À SEPT

Une nouvelle série de conférences axées sur les différentes facettes de la pratique de l'architecture a débuté le 16 novembre dernier au bar L'Inox, à Québec. La série est une initiative des architectes Sabiha Torun et Jean-Yves Richard. Plus de 30 architectes et stagiaires ont assisté à la présentation d'Éric Pelletier, architecte chez Croft Pelletier, qui nous a entretenu avec passion de sa pratique dans un jeune bureau. Il a été question du défi qu'a constitué le projet de la Grande Bibliothèque, à Montréal, et des enjeux de la pratique architecturale dans notre société. Cette conférence a été suivie d'une période d'échanges et de questions. Les membres seront avisés par courriel de l'horaire de la prochaine rencontre.

ARCHITECTURE ET CINÉMA

Dans le cadre du 24^e Festival international du film sur l'art, le CROAQ, en collaboration avec le Musée national des beaux-arts de Québec, a invité le public et les architectes à la présentation du film *Building the Gherkin* de la documentariste suisse Mirjam von Arx. Œuvre de l'architecte britannique Norman Foster, cette nouvelle tour aérodynamique de 40 étages construite pour la Swiss Re fait beaucoup jaser à Londres. L'immeuble, de sa conception à sa réalisation, a demandé huit ans de travail. Plus de 60 personnes ont assisté à la représentation, organisée par l'architecte Évelyne Deschamps.

TOURNOI DE GOLF

Préparez vos bâtons! La 4^e édition du tournoi de golf du CROAQ aura lieu le jeudi 29 juin au Royal Charbourg, à Québec.



REQUIEM POUR LES CLOCHERS

Des quelque 3 000 lieux de culte que compte le Québec, la moitié devront changer de vocation d'ici 2010. L'hécatombe est bel et bien commencée. Malmenées par la loi du marché, les églises et leurs bâtiments annexes sont tantôt vendus, convertis ou démolis. On en avait trop hier, mais nous en restera-t-il pour les générations futures maintenant que les gouvernements n'ont plus les ressources pour maintenir ce patrimoine?

Les églises du Québec : Un patrimoine à réinventer
Luc Noppen et Lucie K. Morisset
Les presses de l'Université du Québec
434 pages

L'ARCHITECTURE DU PLAT PAYS

Ce livre présente une critique de l'aménagement des villes en Belgique et les enjeux que les centres urbains posent actuellement en matière de mobilité, de signalétique et de logement. Les auteurs y déplorent le manque d'espaces publics de qualité en Belgique, mais se réjouissent des tendances actuelles dans les trois régions du plat pays. Les textes sont en français, en anglais et en néerlandais.

Belgium New Architecture 3
Joël Claisse et Pierre Loze
Prisme éditions
www.prisme-editions.be
264 pages

UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER

À grands renforts de marteaux piqueurs, Jean Drapeau, ancien maire de Montréal, avait rêvé de faire de sa ville une « métropole du futur ». C'est sur les ruines de la maison Van Horne et de bien d'autres bâtiments historiques que le combat pour la reconnaissance du patrimoine urbain a vu le jour. Ce livre est la chronique de l'éveil à la préservation des vieilles pierres raconté par un historien du patrimoine.

Le combat du patrimoine à Montréal (1973 – 2003)
Martin Drouin
Les presses de l'Université du Québec
386 pages

LA POÉTIQUE DE LA CONSTRUCTION

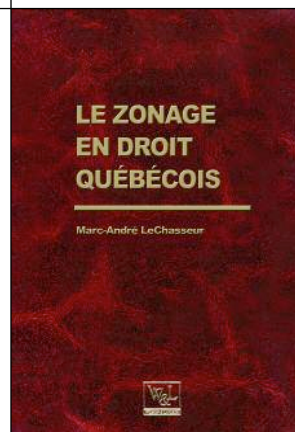
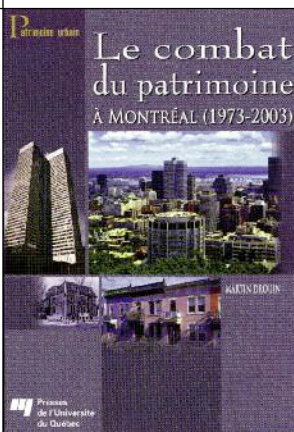
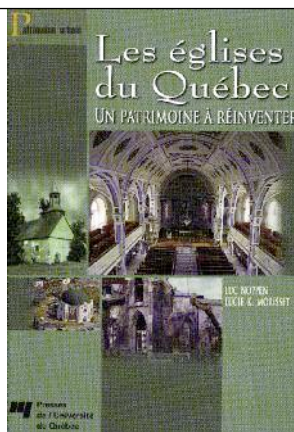
La tectonique s'offre aujourd'hui comme une façon d'interroger le dialogue culturel entre conception et construction. Cet ouvrage rassemble des contributions d'architectes, d'artistes, d'historiens, de philosophes et de pédagogues autour du projet tectonique dont ils tirent une quintessence troublante et enrichissante : la fonction constructive est aussi une fiction constructive.

Le projet tectonique
Textes réunis et présentés par Jean-Pierre Chupin et Cyrille Simonnet
In folio
224 pages

LE BOOM DU ZONAGE

Un spécialiste systématise les règles et les principes dégagés par les tribunaux dans ce secteur du droit qu'est le zonage et en dégage les grandes tendances. Ce livre met également en lumière le spectaculaire développement qu'a connu le droit québécois depuis l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 1979, et explore de nouveaux aspects comme l'interface entre le zonage et le droit privé de la vente. Le livre examine également en détail la question des règlements à caractère discrétionnaire prévus à la loi.

Le zonage en droit québécois
Me André LeChasseur
Wilson & Lafleur
410 pages





Association des entrepreneurs en
revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

**PROGRAMME DE
CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca

LE MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

LE SUPPLÉMENT N° 4 EST ARRIVÉ!

Le manuel canadien de pratique de l'architecture peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité. Pour que l'information demeure à jour, il vous faut commander le supplément N° 4 qui vient tout juste de paraître. Pour vous le procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande. Le manuel canadien de pratique de l'architecture a été réalisé dans le cadre du programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut Royal d'Architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE

COORDONNÉES

NOM

BUREAU

ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

CODE POSTAL

DOCUMENTS

- SUPPLÉMENT N° 4 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS
- SUPPLÉMENT N° 3 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 2 : 27,00 \$ + 4,00 \$ (TPS ET TVQ) = 31,00 \$ *
- SUPPLÉMENT N° 1 : 21,00 \$ + 3,15 \$ (TPS ET TVQ) = 24,15 \$ **
- MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS N°s 1, 2, 3 ET 4) : 327,00 \$ + 49,13 \$ (TPS ET TVQ) = 376,13 \$ ***

ENVOIS POSTAUX : AJOUTER 3,00 \$, TAXES COMPRISSES (*); 2,00 \$, TAXES COMPRISSES (**); 15,00 \$, TAXES COMPRISSES (***)

NB PRIX SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

PAIEMENT

- VISA MASTER CARD CHÈQUE MANDAT POSTE LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

X
SIGNATURE

DATE

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

ASSURANCES HABITATION ET AUTO DE GROUPE pour les membres de l'Ordre des architectes du Québec

Ristourne de

100 000 \$[†]

pour plus de 1 000 membres de l'Ordre

Un programme plus profitable que jamais!

"Je suis fier d'annoncer que le partenariat établi depuis 1976 entre l'Ordre des architectes du Québec et TD Meloche Monnex est plus profitable que jamais! Les nombreux avantages de notre programme d'assurance prouvent que cette relation d'affaires est bénéfique pour tous nos membres."

André Bourassa, Président
Ordre des architectes du Québec



En effet, grâce aux excellents résultats du programme d'assurances habitation et auto, les architectes clients de TD Meloche Monnex* se partageront la somme de **100 000 \$**. La part de la ristourne des membres de l'Ordre participant au programme se traduira concrètement par une **réduction additionnelle de 7 % sur la tarification de groupe récemment revue à la baisse.**

TD Meloche Monnex,
fière partenaire du

Prix
d'excellence
en architecture

Demandez une soumission!

Vous pourriez

GAGNER 1 des 2
TOUTES
NOUVELLES
Mercedes-Benz B 200 Turbo**!

Nos clients en assurances habitation et auto
sont automatiquement inscrits.



514 850 6175 ou 1 888 656 2324
tdmelochemonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Une affinité pour le service

[†] La ristourne de 100 000 \$ est offerte au Québec seulement et s'effectuera entre le 12 novembre 2005 et le 11 novembre 2006.

* Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Meloche Monnex est une marque de commerce de Meloche Monnex inc. Toute interprétation de ce document se fera conformément aux conditions de la police.

** **Aucun achat requis.** Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative de chaque véhicule est de 35 000 \$. Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Les tirages auront lieu le 24 juillet 2006 et le 24 janvier 2007. Avant d'être déclarée gagnante, chaque personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour plus de détails sur le concours et sur notre entreprise, visitez tdmelochemonnex.com/oaq.